



MON LIEU DE VIE, JE LE CHOISIS

INFORMATIONS SUR LES LIEUX DE VIE DÉDIÉS

AUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

TERRITOIRE DE LONGWY

SOMMAIRE

RESSOURCES TERRITORIALES POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE	4
Le service territorial autonomie (STA)	4
L'équipe MAIA Nord	5
Le médecin traitant	6
Le service social hospitalier	6
Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	7
Les maisons départementales des solidarités (MDS) dans le territoire de Longwy	8
Le centre communal d'action sociale (CCAS)	10
VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS	12
Les aides financières pour accompagner l'autonomie	12
Prévenir la perte d'autonomie	17
Penser l'adaptation et le confort du logement	19
Envisager un changement de logement	25
Les équipements et services qui contribuent à l'autonomie	27
Être aidé ou aidant : quels soutiens ?	30
LES NOUVELLES FORMES D'HABITAT	36
Pour les personnes en situation de handicap	37
Pour les personnes de plus de 60 ans	40
VIVRE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF	42
Pour les plus de 60 ans	42
Pour les personnes en situation de handicap	46
LES PROJETS EN COURS DANS LE TERRITOIRE	48
LES ACTEURS SOCIO-CULTURELS DU TERRITOIRE	49
GLOSSAIRE	58

PRÉAMBULE

SITUATION DE HANDICAP, VIEILLISSEMENT DE NOS PROCHES ET/OU DE NOUS-MÊMES POUVANT CONDUIRE À UNE PERTE D'AUTONOMIE

Quelles solutions existent pour faire face à ces nouvelles exigences de la vie ?

Notre société, par le biais de nos institutions et du secteur associatif, développe de nouveaux dispositifs en faveur du soutien à l'autonomie qu'il est bon de connaître.

S'informer sur les lieux de vie est essentiel pour choisir librement son projet de vie, quel que soit son handicap ou son âge.

C'est tout le sens de ce guide intitulé « Mon lieu de vie, je le choisis ».

Dans le cadre d'une politique en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap, le Département de Meurthe-et-Moselle se mobilise autour d'une diversité d'actions favorisant le libre choix par la personne de ses lieux de vie.

La réalisation de ce guide et sa réactualisation sont le fruit d'un travail collectif qui repose sur différents travaux menés antérieurement par le service territorial autonomie de Longwy et ses partenaires.

Répondre au besoin d'information des personnes

Afin de permettre à tous l'accès à ces informations, ce document vise plusieurs objectifs :

- éclairer les choix des personnes par la mise à disposition d'une information adaptée,
- valoriser l'offre de services dédiée aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, ainsi que les initiatives orientées vers des habitats évolutifs pour anticiper le vieillissement,

- présenter les actions et projets développés dans le territoire.

Ce livret doit ainsi permettre à chacun de prendre le temps de découvrir les différentes solutions offertes, d'y réfléchir et de choisir la mieux adaptée à sa situation. Il doit aussi permettre d'identifier les organismes compétents pour l'accompagner dans ses choix.

Dans un contexte évolutif avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement et la concrétisation d'un certain nombre de projets comme la résidence accompagnée, les villages seniors, l'ouverture de nouveaux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le renforcement de la prévention... une nouvelle édition vous est proposée ici. Initialement conçu en 2015, il nous semblait utile de le réactualiser.

LES RESSOURCES TERRITORIALES POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

J'ai besoin d'une écoute,
d'une information,
d'une orientation vers
des organismes adaptés
à mes besoins.

LE SERVICE TERRITORIAL AUTONOMIE (STA)

Le STA est le service de proximité du Département de Meurthe-et-Moselle pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, leurs familles et les partenaires locaux (CCAS, associations, etc.)

Le STA, labellisé centre local d'information et de coordination (CLIC), est aussi une antenne de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

BON À SAVOIR

La Maison départementale des personnes handicapées est un service public créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sa mission principale est l'accès aux droits et la compensation des conséquences du handicap.

Toute demande déposée à la MDPH fait l'objet d'une évaluation précise réalisée par une équipe pluridisciplinaire.

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide et octroie des prestations individuelles dans les domaines de la scolarité, de la vie quotidienne à domicile ou en établissement, et du travail.

Pensez également au **télé-service** : une application qui permet de déposer en ligne vos demandes relevant de la MDPH, sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/54>

CONTACTS

STA

16, avenue de Lattre-de-Tassigny
54400 LONGWY

03 82 39 59 66
stalongwy@departement54.fr

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h

Accueil physique

Sur RDV
Sans RDV le jeudi : 9h-11h30
(hors vacances scolaires)

L'ÉQUIPE DU STA

Les animatrices autonomie :

- assurent un accueil physique et téléphonique,
- apportent conseils et informations sur les dispositifs (structures d'accueil collectif, services favorisant le soutien à domicile),
- orientent et accompagnent les personnes et leurs familles dans leurs démarches si besoin.

Les conseillers en gérontologie, handicap, autonomie :

- évaluent les besoins des personnes,
- élaborent avec elles un plan d'aide personnalisé en concertation avec leur entourage,
- vérifient l'éligibilité aux dispositifs d'allocation personnalisée d'autonomie et de prestation de compensation de handicap (Voir pages 13 et 15).

Le responsable

Garant du bon fonctionnement du service, il initie et développe dans le cadre de son réseau divers actions et projets qui contribuent à la qualité de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

L'ÉQUIPE MAIA NORD



Le dispositif MAIA s'adresse à la personne âgée de 60 ans et plus (ou moins de 60 ans en cas de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés) présentant une perte d'autonomie, ainsi qu'à ses aidants. Confrontée à la baisse de ses capacités décisionnelles et fonctionnelles, la personne n'est plus en mesure de gérer ses difficultés d'ordre médical, médico-social et/ou social, et son entourage nécessite un soutien face à la complexité de la situation.

Les professionnels de l'équipe MAIA coordonnent les acteurs autour de la personne et si nécessaire, proposent un accompagnement intensif, afin de lui apporter des réponses adaptées au « vivre chez soi » dans les meilleures conditions.

www.meurthe-et-moselle.fr

CONTACTS

ÉQUIPE MAIA NORD

16, avenue de Lattre-de-Tassigny
54400 LONGWY

03 54 50 71 81

MAIANord@departement54.fr



©HRAUN

LE MÉDECIN TRAITANT

Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié dans le parcours de santé.

Mon médecin traitant :

Adresse :

Téléphone :

Consultations :

.....



©GBERGER-CD54

**Je suis hospitalisé.e.
Je sollicite le service
social hospitalier
pour préparer
mon retour à domicile.**

LE SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

Compétent dans l'accès aux soins et aux droits, il joue un rôle important dans l'organisation du retour à domicile en fonction de l'état de santé de la personne et dans les démarches à effectuer pour une entrée en établissement.

Pour cela, il agit en complémentarité avec les autres intervenants (à l'hôpital et en dehors de l'hôpital).

BON À SAVOIR

Je m'informe sur les aides que peuvent m'attribuer ma mutuelle, ma retraite complémentaire, etc.

La mise en place de nouvelles organisations visant à améliorer le parcours de santé des personnes implique le **partage d'informations** utiles entre professionnels au sein d'une même équipe de soin. La personne est informée du partage de ses données et du droit qui est le sien de s'y opposer.

CONTACTS

**CENTRE HOSPITALIER
HÔTEL DIEU
GROUPE SOS SANTÉ
Service social**
4, rue Alfred-Labbé
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 44 72 27

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Ils s'adressent aux personnes âgées en **perte d'autonomie avérée et/ou en situation de handicap avec des pathologies chroniques** qui nécessitent des soins infirmiers.

Ils assurent, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi qu'une aide pour les actes essentiels de la vie (soins visant à assurer l'hygiène de la personne, surveillance de

l'équilibre alimentaire, aide à la prise de médicaments...).

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, les équipes intervenant au domicile sont composées d'infirmiers et d'aides-soignants.

La prise en charge financière du SSIAD est assurée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

CONTACTS

**SSIAD
CENTRE HOSPITALIER
HÔTEL DIEU
GROUPE SOS SANTÉ**
4, rue de la Bannière
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 44 70 07

CARMi EST FILIERIS
Eurobase 2 - Pôle européen
de développement
2, rue René-Blenny
54810 LONGLAVILLE
03 65 90 04 60

J'ai besoin
d'informations
ou d'aide dans
ma vie quotidienne.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS)

Les MDS sont des services de proximité du Département de Meurthe-et-Moselle. Elles regroupent des équipes de professionnels dans le domaine social et médico-social (logement, vieillissement, handicap, etc.). Elles proposent **un accueil et un accompagnement personnalisés** à toute personne, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de résidence.

La MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin se compose de :

- deux sites principaux à Longwy et Mont-Saint-Martin,
- trois points d'accueil : Gorcy, Longlaville et Longwy.

La MDS de Longuyon – Villerupt s'organise autour de :

- deux sites principaux à Longuyon et Villerupt,
- sept points d'accueil : Cutry, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Pierrepont, Tellancourt, Thil et Villers-la-Montagne.

www.meurthe-et-moselle.fr



CONTACTS

MDS LONGWY
MONT-SAINT-MARTIN

SITE LONGWY-BAS

16, avenue de
Lattre-de-Tassigny
54400 LONGWY
03 82 39 59 59

SITE LONGWY-HAUT

2, rue Mercy
54400 LONGWY
03 82 24 96 58

SITE MONT-SAINT-MARTIN

Rue André-Pastant
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 26 06 60

Permanences animatrice
autonomie : 1^{er} lundi
après-midi du mois sur RDV*

* hors vacances scolaires



©PEOPLEIMAGES

CONTACTS

MDS
LONGUYON-VILLERUPT

SITE LONGUYON

Impasse des marronniers
54260 LONGUYON
03 82 26 51 21

Permanences animatrices
autonomie :
2^e lundi après-midi du mois
sur RDV*

SITE VILLERUPT

2, avenue
Albert-Lebrun
54190 VILLERUPT
03 82 89 11 48

Permanences animatrice
autonomie :
4^e lundi après-midi du mois
sur RDV*

* hors vacances scolaires

J'ai besoin
d'informations
ou d'aide dans
ma vie quotidienne.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches. Il anime dans la commune une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les autres acteurs locaux et les institutions publiques et privées. À ce titre, il développe différentes activités.

Selon les CCAS :

- les personnes peuvent être rencontrées en permanence, en rendez-vous ou à domicile,
- des services particuliers peuvent être proposés (portage de repas à domicile, transport à la demande, activité, etc.).

La mairie ou le CCAS de mon lieu de résidence

Adresse de la mairie :

Téléphone :

Adresse du CCAS :

Téléphone :



VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

LES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

JE SUIS ÂGÉ.E DE + DE 60 ANS OU RETRAITÉ.E

Je suis hospitalisé.e et j'ai besoin d'une aide pour mon retour à domicile, le temps de retrouver mon autonomie.

Je sollicite le service social de l'hôpital.

L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION (ARDH)

L'ARDH peut être octroyée après une hospitalisation dans le cas d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle. Elle permet de financer des services à domicile tels que ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement, etc.

C'est une aide de courte durée (maximum 3 mois) pour faciliter le retour au domicile. La demande doit être formulée au moment de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation lors du retour au domicile permet de mettre en place rapidement des aides. Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, ANGDM, etc.) proposent des services similaires (voir page 16).

BON À SAVOIR

Les caisses de retraite complémentaires peuvent également apporter une aide à domicile ponctuelle aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent aussi proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

Contactez le 39 60 ou téléchargez le dossier de demande *Bien vieillir chez soi* sur carsat-nordest.fr

LE PLAN D'ACTIONS PERSONNALISÉ (PAP)

Pour les retraités du régime général de la Sécurité sociale à titre principal, la caisse de retraite peut apporter une aide financière à travers le plan d'actions personnalisé (PAP).

Le plan propose un ensemble de solutions et de prestations utiles au bien-être des personnes dans des domaines très variés : aide ménagère, livraison de courses, service de repas, installation d'une téléalarme, aide aux transports, etc.

Une évaluation des besoins est réalisée au domicile afin de déterminer les aides en fonction du niveau de fragilité de la personne, de son isolement

social et/ou géographique, de ses ressources, de son âge ou de son état de santé.

Le montant de la participation financière est déterminé à partir d'un barème national défini par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, ANGDM, etc.) proposent des services similaires (voir page 16).

Ma caisse de retraite principale

Adresse :

Téléphone :

J'éprouve de légères difficultés dans l'organisation de mon quotidien.

J'ai besoin d'une aide pour financer des services me permettant de rester à domicile.

Je sollicite ma caisse de retraite.

CAS PARTICULIER

L'aide ménagère au titre de l'aide sociale

La personne âgée d'au moins 65 ans (ou 60 ans si reconnue inapte au travail), avec des revenus mensuels inférieurs à 903,20 € pour une personne seule et 1 402,22 € pour un couple, peut bénéficier d'une aide partielle du Département.

Les dossiers sont à retirer auprès d'un service d'aide à domicile habilité par le Département ou de la direction de l'Autonomie du conseil départemental.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER
HÔTEL DIEU
GROUPE SOS SANTÉ

Voir page 6

Je n'arrive plus à réaliser certains actes de la vie quotidienne (lever, habillage, toilette, repas, ménage...).

Quelle aide peut-on m'apporter?

CONTACTS

STA
voir page 4
MAIA
voir page 5

MDS
voir page 8
CCAS
voir page 10

ALLOCATION PERSONNALISÉ D'AUTONOMIE (APA)

L'APA à domicile est une prestation versée aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France et présentant une perte d'autonomie avérée.

Cette aide financière personnalisée est **adaptée au degré de perte d'autonomie** de chacun et à ses besoins. Elle prend en charge tout ou partie des frais liés à la perte d'autonomie : aide humaine à domicile par exemple.

Le conseil départemental instruit les demandes et verse la prestation. L'APA est attribuée sans condition de ressources et sans récupération sur les

successions ou donations. Son montant varie en fonction du degré d'autonomie. Le ticket modérateur est calculé en fonction du niveau de ressources, sans toutefois dépasser 90 % pour les revenus supérieurs à 2 995,53 € pour une personne seule (5 092 € pour un couple) au 1^{er} janvier 2020. Aucune participation pour les ressources inférieures à 813,39 € pour une personne seule (1 360 € pour un couple), et ce depuis la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

©OBRILLOUET-CD54



JE SUIS ÂGÉ.E DE – DE 60 ANS ET EN SITUATION DE HANDICAP

L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION (ARDH)

L'ARDH est une prestation extra-légale soumise à condition de ressources. Elle est octroyée aux assurés du régime général d'Assurance Maladie ou à leurs ayants-droits, dans le cadre :

- d'un retour à domicile après une hospitalisation complète, un passage aux urgences ou une sortie de service de soins et de réadaptation,
- d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle.

L'ARDH est une aide de courte durée (maximum 3 mois) dont

l'objectif est de faciliter le retour au domicile. À cet effet, elle aide à financer plusieurs services à domicile : ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement, etc.

La demande doit être formulée lors de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation est effectuée lors du retour au domicile afin de mettre en place rapidement les aides qui sont nécessaires.

BON À SAVOIR

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent également proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

Je présente une incapacité temporaire. Je suis hospitalisé.e et j'ai besoin d'une aide pour mon retour à domicile, le temps de retrouver mon autonomie. Je sollicite le service social de l'hôpital.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER
HÔTEL DIEU
GROUPE SOS SANTÉ
Voir page 6

J'ai besoin de compensation dans les actes essentiels du quotidien (habillage, toilette...) et/ou d'aides techniques.

Quelle aide peut-on m'apporter ?

BON À SAVOIR

La PCH ne prend pas en compte les prestations de ménage, ni l'aide à la préparation des repas.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La PCH est une prestation en nature affectée à la prise en charge des surcoûts liés au handicap et relatifs aux :

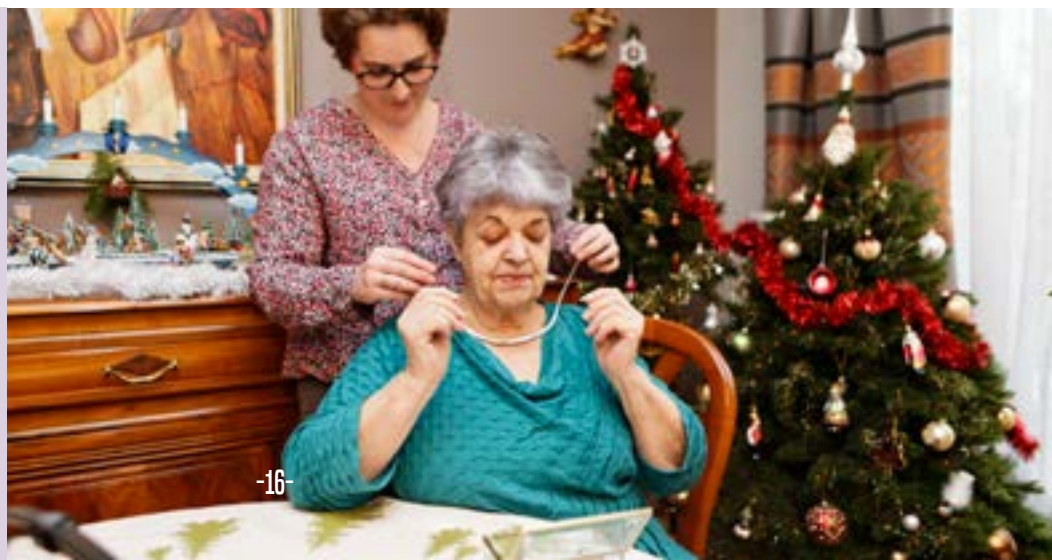
- aides humaines (pour se déplacer, s'habiller, s'alimenter, etc.),
- aides techniques (prothèses auditives, fauteuil roulant, etc.),
- aménagement du domicile, du véhicule et surcoût résultant du transport,
- charges spécifiques ou exceptionnelles,
- aides animalières.

Il faut être dans l'impossibilité absolue de réaliser une activité ou présenter des difficultés graves pour la réalisation d'au moins deux de ces activités : mobilité - soins quotidiens - communication - relations avec autrui - etc.

La demande de prestation s'effectue auprès de la MDPH par le biais d'un formulaire à télécharger sur le site de la MDPH ou à retirer auprès de la MDPH ou des STA. Le dossier complet doit être déposé auprès de la MDPH ou des STA.

 meurthe-et-moselle.fr
<https://mondossier.mdp.meurthe-et-moselle.fr>

©GBERGER-CD54



-16-

VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

La caisse de retraite principale propose des conseils et des services de prévention personnalisés et oriente vers des ateliers collectifs de prévention.

Les fonds sociaux des caisses de retraite délivrent des aides facultatives, dont les enveloppes et critères sont déterminés par chaque caisse.

Ces aides sont destinées aux personnes retraitées en faible perte d'autonomie et rencontrant des difficultés dans la vie quotidienne en raison de l'avancée en âge, du niveau de ressources, de l'état de santé, d'un isolement social.

BON À SAVOIR

Le STA ou le CCAS peut vous renseigner sur les actions collectives de prévention favorisant le bien vieillir : activité physique adaptée, mémoire, prévention des chutes, nutrition, lien social, sensibilisation à l'usage du numérique. Actions soutenues au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

-17-

Je vieillis et je veux continuer à bien vivre à domicile.

Que peut m'apporter ma caisse de retraite principale ?

CONTACTS

ANGDM

21, avenue Foch - 57018 METZ
03 87 39 73 57/www.angdm.fr

CARSAT

81-85, rue de Metz - 54073 NANCY
3960 (6 cts/min + prix appel local)

CNRACL

Rue du Vergne - 33059 BORDEAUX
05 56 11 38 28 / www.cdc.retraites.fr

MSA

15, avenue Paul-Doumer
54507 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
03 83 50 35 00 / Fax : 03 83 55 10 59
www.msalorraine.fr

SNCF - service prévoyance

17, avenue du Général-Leclerc
13347 MARSEILLE cedex 20
04 95 04 04 04 / www.cprpsncf.fr

STA

Voir page 4

CONTACTS

STA

Voir page 4

MDS

Voir page 8

CCAS

Voir page 10


MDPH

Voir page 23

Je vieillis et je veux continuer à bien vivre à domicile.

Quels autres organismes solliciter pour avoir des aides ?

Les caisses de retraite complémentaires, la mutuelle, les organismes de prévoyance peuvent également attribuer des aides.

 > Plaquette CDCA : meurthe-et-moselle.fr (rubrique Personnes âgées)

CONTACTS

MGEN
Action sociale
9, rue Maurice-Barrès
54000 NANCY
sd054-actions sociales@mgen.fr

IRCANTEC
Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques
24, rue Louis-Gain
49939 ANGERS
02 41 05 25 25

AGIRC - ARRCO
Association générale des institutions de retraite des cadres
Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
13-15, immeuble Joffre-Saint-Thiebault
54010 NANCY
0 820 200 189

BON À SAVOIR

> Pensez à demander la brochure *Avec l'âge, préservons davantage notre capital santé.*

> **La plateforme d'information collaborative** : cet outil géolocalise les actions de prévention mises en œuvre dans le territoire. Elle a vocation à vous informer de toutes les animations développées dans le domaine de la prévention et du lien social dans le département : <https://directory.diatelic.info/home>

CAS PARTICULIER

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

En l'absence totale de pension de retraite, et si les revenus mensuels sont inférieurs à 903,20 € pour une personne seule (1 402,22 € pour un couple) au 1^{er} avril 2020, une ASPA peut être attribuée.

Elle permet d'assurer un niveau minimum de ressources et remplace le minimum vieillesse. Son montant est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale (seul ou en couple).

Le formulaire de demande est à retirer auprès de la mairie, puis à déposer à la caisse de retraite.

VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS PENSER L'ADAPTATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT

Un logement insuffisamment adapté aux besoins (accessibilité...) peut avoir de lourdes conséquences car il peut être facteur d'accidents domestiques et de chutes. Il peut compromettre l'autonomie au sein du domicile et parfois, conduire à des hébergements en structure en urgence et sans préparation.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Différents services de proximité (voir pages 4 à 10) informent et orientent dans les démarches et vers les organismes spécialisés.

Je contacte les organismes qui peuvent m'orienter et me conseiller pour adapter mon logement.

LES CAISSES DE RETRAITE

À travers leurs actions d'information et de conseil, les caisses de retraite sensibilisent les retraités à l'adaptation de leur logement et au repérage des situations à risque.

BON À SAVOIR

Améliorer le confort du logement (isolation, toiture...), c'est aussi permettre de meilleures conditions de vie à domicile.

Pour les situations les plus dégradées ou présentant des risques spécifiques (logement potentiellement insalubre) :

Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS)

Direction territoriale - DT54

6, rue Notre-Dame CS 70 851

54011 NANCY Cedex

ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

Contact : 03 57 29 02 39

Je souhaite continuer à vivre dans mon logement actuel.

Je pense aux adaptations qui faciliteraient mon quotidien.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL LOGEMENT (STL)
Maison du Département
3, place de l'Hôtel des Ouvriers
54310 HOMÉCOURT

03 82 46 57 58
etlpayshaut@departement54.fr
STA

Voir page 4

CAISSES DE RETRAITE
Voir page 17

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
Voir page 20

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT
Voir page 22

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ

Je ne suis pas sûr.e
de pouvoir financer la
totalité des travaux.
Je contacte
les organismes
qui peuvent m'aider.

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Le Département de Meurthe-et-Moselle, en tant que délégataire des aides à la pierre, pilote et gère les dispositifs d'aide de l'ANAH pour le parc privé et apporte un complément financier pour réduire le reste à charge. Le service territorial logement (STL) du Département, en collaboration avec les opérateurs ANAH, assure une intervention de proximité en faveur de l'amélioration de l'habitat (contactez le STL et le CAL).

L'ANAH est présente dans chaque département par le biais de sa délégation locale intégrée au sein de la direction départementale des territoires (DDT).

Elle peut accorder, sous conditions de ressources, des subventions pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes. En secteur privé, elle subventionne des travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les aides de l'ANAH peuvent se cumuler avec d'autres financements qui diffèrent selon le niveau d'autonomie et l'âge des personnes.

 monprojet.anah.gouv.fr

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

La Caisse nationale d'assurance vieillesse, et notamment la CARSAT, intervient auprès des retraités du régime général en légère perte d'autonomie pour une participation au coût des travaux d'adaptation (voir page 16). Ces aides ne sont donc pas cumulables avec celles qui sont réservées aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie avérée.

LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Département finance des travaux d'adaptation à travers la PCH (voir page 16) pour les personnes handicapées et à travers l'APA pour les personnes âgées en perte d'autonomie avérée.

Cependant, les plans d'aide APA intervenant prioritairement sur des aides humaines, le financement pour la réalisation de travaux est très limité (voir page 14).

BON À SAVOIR

Les personnes âgées de plus de 70 ans, salariées ou retraitées de plus de 60 ans en perte d'autonomie, peuvent bénéficier, sous conditions de ressource, d'une aide gratuite d'Action Logement pour améliorer l'accessibilité du logement. Par exemple, cette aide peut permettre d'aménager les espaces sanitaires.

Faire une simulation :

www.actionlogement.fr/aide-adaptation-du-logement-au-vieillesse

Quel que soit le financement, ne pas commencer les travaux avant autorisation.

Le crédit d'impôt

Il est ouvert aux personnes âgées et/ou handicapées réalisant des travaux pour rendre leur logement accessible (ainsi qu'à leurs ascendants ou descendants s'ils les logent).

Il concerne tous les contribuables : les personnes non imposables recevront un chèque du Trésor Public du montant de ce crédit d'impôt.

 logement.gouv.fr

Autres financements

D'autres financements peuvent être sollicités auprès des caisses de retraites complémentaires, organismes de prévoyance, mutuelles, etc.

CONTACTS

STL
Voir page 19

CENTRE D'AMÉLIORATION
DU LOGEMENT
Voir page 22

STA
Voir page 4

CARSAT
Voir page 17

CONTACTS

ACTION LOGEMENT
Agence de Nancy
4, rue des Carmes
54000 NANCY

03 72 91 10 15
acgrandest@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr



©PHMAYER-CD54

J'ai besoin d'être accompagné.e dans mon projet d'adaptation du logement.

CONTACTS

CAL

12, rue de la Monnaie
54006 NANCY cedex
03 83 30 80 60 / Fax : 03 83 30 80 61
cal@cal54.org / www.cal54.org
Lundi-jeudi : 13h-17h15
Vendredi : 13h-16h15

Permanences mensuelles

Mairie de Longwy

1^{er} mardi : 10h-11h30

Mairie de Villerupt

1^{er} mardi : 13h-15h

Mairie de Thil

3^{er} mardi : 13h30-15h

LE CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT (CAL)

Le CAL est une association mandatée par divers partenaires (conseil départemental, CARSAT et autres caisses de retraite, ANAH, CAF) qui apporte accueil, écoute et information sur les aides et les travaux. Il accompagne la réalisation de projets d'adaptation du logement à travers une assistance technique, sociale, administrative et financière : diagnostics (dégradation, autonomie, énergie), conception du projet, montage des dossiers de demande d'aides classiques à l'amélioration de l'habitat, comprenant généralement une vérification de la recevabilité des demandes en fonction de la réglementation de chaque financeur.

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ OU LOCATAIRE EN PARC HLM

LES ERGOTHÉRAPEUTES

Les ergothérapeutes sont les spécialistes de l'environnement des personnes. À ce titre, ils apportent des conseils techniques et proposent un projet d'adaptation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'environnement. Ils réalisent un diagnostic autonomie, nécessaire pour l'attribution des aides susceptibles d'être accordées.

Ils exercent à titre libéral ou au sein de structures : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), centre de réadaptation, réseaux gérontologiques, caisses de retraite principales et complémentaires...

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), les diagnostics ergothérapeutes peuvent également être proposés par les professionnels de l'autonomie.

Contactez le STA pour plus d'informations.

Pensez également à l'action AGIRC-ARRCO qui propose des diagnostics aux personnes âgées de plus de 75 ans affiliées dans le cadre du dispositif *Bien chez moi*.



©GBERGER-CD54

CONTACTS

MDPH

123, rue Ernest-Albert
CS 31 030
54521 LAXOU cedex
03 83 97 44 20
Du lundi au jeudi :
8h30-12h et 13h30-17h
Vendredi :
8h30-12h et 13h30-16h30

CAISSES DE RETRAITE

Voir page 16

AGIRC-ARRCO

0971 090 971

JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM

Pour adapter son logement, il faut solliciter dans un premier temps le bailleur pour réfléchir à des solutions.

En fonction des caractéristiques du logement, le bailleur peut proposer la réalisation de travaux d'accessibilité. Une demande préalable au propriétaire est indispensable pour des aménagements importants tels que la transformation de la baignoire en douche (régime d'autorisation tacite).

Un ergothérapeute pourra intervenir pour évaluer les besoins et proposer des solutions.

Mon bailleur

Adresse :

Téléphone :

BON À SAVOIR

De petits aménagements et aides techniques (planche de bain, barre d'appui, tapis antidérapant, réorganisation de l'espace) peuvent parfois suffire pour faciliter les actes de la vie quotidienne et créer un environnement sécurisant.

VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ENVISAGER UN CHANGEMENT DE LOGEMENT

JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM

J'envisage de changer de logement.
Que dois-je faire ?

Je contacte les organismes HLM pour savoir quelles sont les offres de logement adaptées et quelles démarches faire.

CONTACTS

BATIGÈRE

17, rue de l'Hôtel de ville
54400 LONGWY
03 82 44 55 77 / Fax : 03 82 44 55 99
www.batigere-nordest.fr

LOGIEST Office HLM

1, rue de l'Équerre
57100 THIONVILLE
09 77 42 57 57

MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT

Résidence Turenne
6, rue Molière
54400 LONGWY
03 82 25 92 00
www.mmhabitat.fr/
Vous-cherchez-un-logement

STA

Voir page 4

SERVICE TERRITORIAL LOGEMENT

Voir page 19



©GBERGER-CD54



Les abords extérieurs
de mon logement
m'empêchent
d'y accéder
facilement.
Que dois-je faire ?

Je contacte le CCAS (voir page 10) de mon lieu de résidence ou des associations spécialisées dans le handicap (rampes d'accès, trottoirs, transports adaptés...).

Les droits et devoirs
du locataire
Quels sont
les organismes ?

Consulter les contacts.

CONTACTS

ASSOCIATIONS
HANDICAP ET APF
Voir pages 50 à 52

AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT (ADIL)
48, rue du Sergent-Blandan
54000 NANCY
03 83 27 62 72
www.adil54.org

Du lundi au jeudi :
8h30-12h et 13h30-17h30
Vendredi : 13h30-17h30

CONSOMMATION
LOGEMENT ET CADRE
DE VIE (CLCV)
14, rue Stanislas
54400 LONGWY
03 82 24 25 22

CONFÉDÉRATION
NATIONALE DU LOGEMENT
17, rue des Vosges
54400 LONGWY
03 82 23 79 56



VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES QUI CONTRIBUENT À L'AUTONOMIE

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Ils soutiennent les personnes dans les tâches de la vie quotidienne, permettant ainsi de préserver ou de restaurer leur autonomie.

Ils interviennent dans les domaines suivants :

- aide à la personne : toilette non médicalisée, aide à l'habillage, aide à la prise des repas, aide à la marche,
- aide à l'environnement : courses, ménage, entretien du linge, accompagnement pour des démarches administratives,
- aide au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ils sont financièrement à la charge des personnes qui peuvent obtenir selon leur situation une aide des caisses de retraite (en cas de légère perte d'autonomie) ou du Département dans le cadre de l'APA ou de la PCH (en cas de perte d'autonomie avérée ou de handicap irréversible), voire des mutuelles, organismes de prévoyance ou assurances privées. Les services peuvent être réalisés par :

- une structure prestataire qui effectue pour le compte de la personne âgée et/ou handicapée certaines démarches (recrutement, fiches de paie, encadrement, formation et remplacement de l'aide à domicile) ; Le tarif horaire est plus élevé, mais il inclut toutes ces prestations ainsi que la responsabilité d'employeur,
- l'emploi direct d'un salarié à domicile mais qui implique pour la personne âgée et/ou handicapée d'assurer le rôle d'employeur (légalisation du travail, gestion de la relation employeur-employé),
- un service mandataire qui permet d'être soutenu dans son rôle d'employeur, pour faciliter les démarches liées à l'emploi direct d'une aide à domicile.

Quels équipements
et services peuvent
m'aider à rester
à domicile ?

BON À SAVOIR

- > Sur le métier d'aide à domicile ADEF (emplois familiaux)
Espace Jean-Monnet
Maison de la formation
54810 LONGLAVILLE
03 82 25 03 00
- > Sur le rôle d'employeur (contrat de travail, salaire, formation, recrutement...)
FEPEM
50 place Mazelle
57000 METZ
03 59 61 08 10



©CASARSAGURU

CONTACTS

AIPH

Association intermédiaire
du Pays-Haut
Rue du Maulage - ZI
59920 VILLERS-LA-MONTAGNE
07 87 44 89 24 / 09 82 55 57 07
aiph@hotmail.fr

LA MAIRIE DE MON LIEU DE RÉSIDENCE

ou mon CCAS
Voir page 10

STA

Voir page 4

Les autres services

D'autres services concourent au soutien à domicile : services de petits dépannages, portage de repas, réseau de télé-assistance, service de transport adapté, etc.

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)

Les SAVS proposent un accompagnement adapté dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale (compétence du conseil départemental). Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire de constituer une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et d'obtenir une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)

Ils proposent un accompagnement à la vie sociale et dans les soins (compétence du Département). Pour bénéficier de ces services, constituez une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui saura vous orienter.

CONTACTS

SAVS APF

125, rue Mac-Mahon
54000 NANCY
03 83 32 23 74

SAVS AEIM

2-3, rue du Luxembourg
Bâtiment Les Milans
BP 303

54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
03 83 55 69 25

SAVS ESPOIR 54

5, rue de l'Église
54400 LONGWY
03 82 44 69 80

RAPH54

*Réseau d'accompagnement
des personnes handicapées
vieillissantes de plus de 55 ans*
1, rue du Vivarais
54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
03 55 68 70 31

MDPH

Voir page 23

MAISON DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM

21, rue de la Meuse
54860 HAUCOURT-MOULAINE
03 82 25 88 93

VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

ÊTRE AIDÉ OU AIDANT, QUELS SOUTIENS ?

Un proche me soutient au quotidien : c'est un aidant
Qui peut nous accompagner et nous écouter ?

Les aidants familiaux occupent une place importante dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Ils apportent une aide au quotidien : un soutien dans les actes de la vie de tous les jours, un soutien moral et psychologique, ou toute forme d'accompagnement visant

l'intégration et la participation à la vie sociale.

Afin de les accompagner dans la prise en charge de leur(s) proche(s), les aidants peuvent bénéficier d'un soutien individuel ou collectif.

VOLET INDIVIDUEL

CONTACTS

STA
Voir page 4

PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPIT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE NORD
06 16 86 53 88

LES SOUTIENS INDIVIDUALISÉS

Le STA joue un rôle d'information, de soutien et d'orientation des aidants. Des mesures telles que l'attribution de l'APA et la PCH par le conseil départemental contribuent indirectement à soutenir les aidants en finançant l'intervention de services à domicile, le dédommagement familial (PCH), l'accueil temporaire (APA).

Les caisses de retraite complémentaires peuvent également apporter une aide.

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DE MEURTHE-ET-MOSELLE NORD : SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les proches (familles, amis) de personnes souffrant d'une maladie neurodégénérative ou étant en situation de perte d'autonomie peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique individuel, d'informations et de formations .

BON À SAVOIR

L'équipe spécialisée Alzheimer

Elle propose, sur prescription médicale, des prestations visant à améliorer la qualité de vie à domicile de la personne et de son aidant dans le cadre d'une thérapie non médicamenteuse. Cet accompagnement est destiné aux malades d'Alzheimer ou apparentés* ainsi qu'à leur aidant familial.

Des séances individuelles sont réalisées au domicile avec la personne malade et/ou son aidant par une équipe composée d'un.e ergothérapeute, d'un.e assistant.e de soins en gérontologie et d'un.e infirmier.e coordinateur.trice.

* maladie d'Alzheimer ou apparentée, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique, maladie d'Huntington

©VGAJIC



CONTACTS

EHPAD LES SENTIERS DE RAVENNE
1, rue du Haut de Villers
54240 JCEUF
06 16 86 53 88
Accompagnement.repit54nord@
asspo.fr

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

Eurobase 2 - Pôle européen
de développement
2, rue René-Blenny
54810 LONGLAVILLE
Du lundi au vendredi : 8h-17h
03 65 90 04 60

VOLET COLLECTIF

LES GROUPES DE PAROLE

Ils permettent aux personnes confrontées à une situation identique de se retrouver autour de leurs préoccupations.

Ils sont animés par un spécialiste. Ils peuvent s'adresser exclusivement aux aidants familiaux mais également aux personnes aidées.

Le groupe de parole Orchidée

Le programme Orchidée est un réseau de groupes de parole à l'attention de toute personne s'occupant d'un proche en perte d'autonomie, à domicile ou en institution.

Le groupe de parole, animé par une psychologue du conseil départemental, se réunit une fois par mois à la Maison du Département de Longwy. Il permet d'échanger notamment durant les périodes difficiles, de faciliter l'adaptation à l'évolution de la maladie ou de la perte d'autonomie de la personne accompagnée et d'aider à lutter contre l'épuisement, la démobilisation, le sentiment de culpabilité.

C'est également l'occasion d'être informé (aides à domicile, accueil de jour, aides techniques...).

Une rencontre avec la psychologue en amont du groupe est possible.

Le groupe de parole sclérose en plaques

Ce groupe, ouvert aux personnes et aux accompagnants, se réunit les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 10h à 12h, au 14 Rue des Bouchers à Beuveille, petite localité proche de Longuyon.

Ce groupe de parole en langue française est co-animé par Marc Kopp, atteint d'une sclérose en plaques primaire progressive, avec le concours d'une psychologue clinicienne.

Il organise d'autres activités socio-thérapeutiques pour les personnes de la région Lorraine.

LES CYCLES D'INFORMATION

Ils sont organisés ponctuellement à l'initiative d'institutions (Département, caisses de retraite principale et complémentaire, associations) dans différents domaines : Orchidée+, Parkinson, mutualités, ANGDM, etc.

L'ACCUEIL TEMPORAIRE

Il s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées, c'est un accueil organisé pour une durée limitée (à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement).

Il est également à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ce mode d'accueil est organisé au sein d'établissements d'hébergement du territoire (voir pages 45 et 47).

L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour permet à la personne aidée d'être accueillie une ou plusieurs journées par semaine, voire pour des demi-journées, et de profiter des services et activités de la structure.

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

C'est une formule d'accueil avec hébergement limité dans le temps (3 mois par an en discontinu).

Pour la personne handicapée et/ou âgée, il permet de :

- développer ou maintenir les acquis et l'autonomie,
- faciliter ou préserver son intégration sociale,
- continuer à être entourée malgré l'absence de ses proches,
- découvrir ces lieux de vie et bénéficier d'un accompagnement de qualité en l'absence de l'aidant.

Pour l'aidant, il permet de :

- lui apporter un soutien,
- prendre soin de lui et de s'absenter quelques temps,
- organiser une réponse adaptée à une situation d'urgence comme l'hospitalisation de l'aidant.

Les personnes en situation de handicap doivent s'adresser à la MDPH pour pouvoir accéder à un établissement spécialisé. Une fois la décision prise d'accorder des jours d'accueil temporaire, la personne peut s'adresser à tout établissement proposant le type d'accueil désigné par la CDAPH.

Les personnes âgées peuvent accéder directement à des places d'accueil temporaire si elles n'ont pas besoin d'aides financières.

Des soutiens financiers peuvent être apportés par le Département (pour les personnes en situation de perte d'autonomie avérée dans le cadre du dispositif APA), ou par leurs caisses de retraite principale et complémentaire pour les personnes en légère perte d'autonomie.

Je suis aidé.e par un proche.

Quels sont les lieux pour nous ressourcer, mon aidant et moi ?

CONTACTS

GRUPE DE PAROLE ORCHIDÉE
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
Direction de l'autonomie
48, esplanade Jacques-Baudot
54035 NANCY cedex
03 83 94 58 86

LIGUE FRANÇAISE SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)
8, rue de la Croix de Mission
54400 LONGWY
03 82 24 31 36

CONTACTS

STA
Voir page 4

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Voir page 31

MDPH
Voir page 23

CAISSES DE RETRAITE
Voir page 17

BON À SAVOIR

Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)

La loi ASV a mis en place plusieurs mesures permettant davantage de soutenir les proches aidants à partir d'un accompagnement de parcours.

Ce soutien permet d'accompagner la personne aidée à travers l'accessibilité aux dispositifs d'accueil et d'hébergement temporaire et la possibilité de majoration du plan d'aide dans le cadre de l'APA.

Pour plus de renseignements, contactez le service territorial autonomie (STA, voir page 4).

Il est difficile de trouver une place en urgence : il est important d'anticiper au mieux ce besoin d'aide en amont.



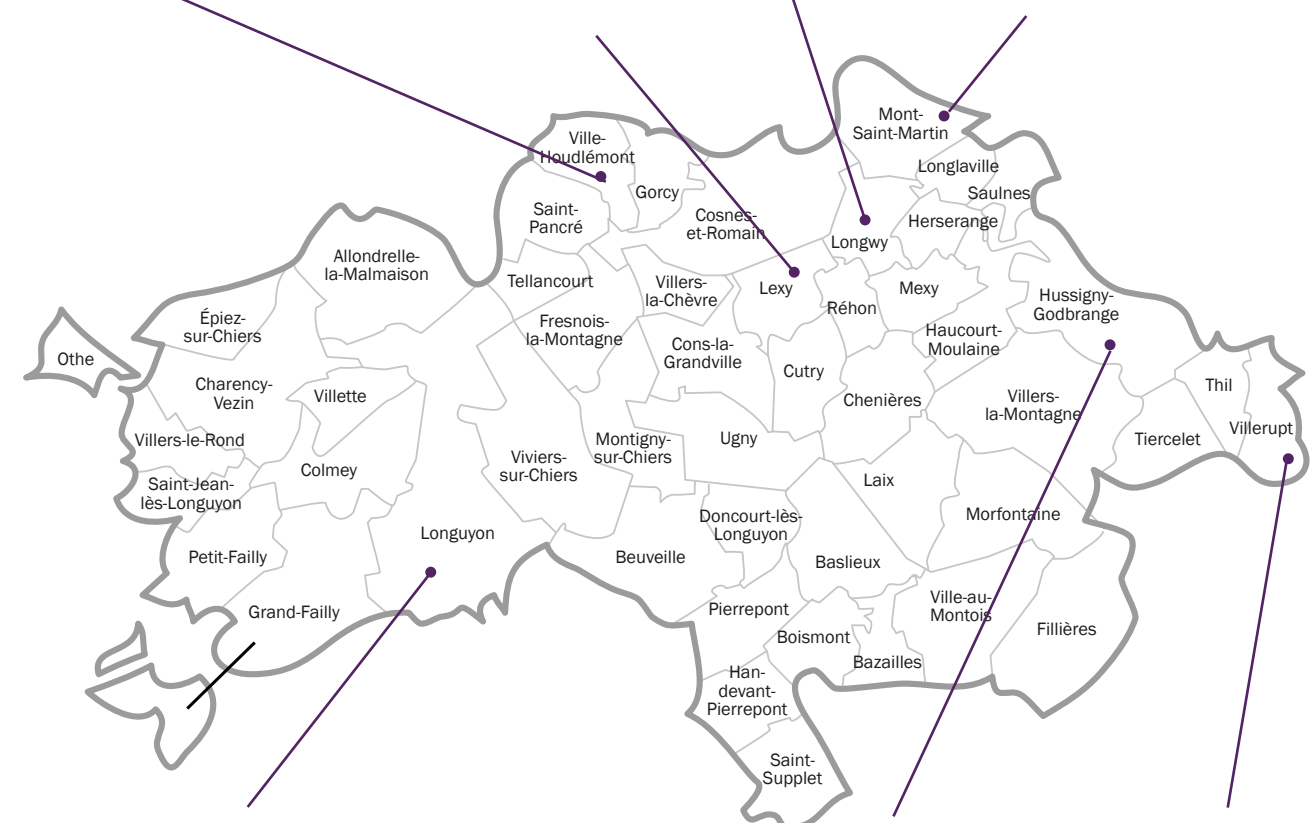
©G-STOCKSTUDIO

EHPAD LES JARDINS DE LA VIRE
2, bis rue du 22-Août-1944
54730 VILLE-HOUDLÉMONT
03 82 25 20 50
HT, accueils de jour,

**EHPAD LA MAISON
DES MIRABELLIERS**
2, Rue du Commandant-Spicq
54720 LEXY
03 82 23 01 40
HT, accueils de jour

EHPAD SAINT-LOUIS
2, rue Saint-Louis
54400 LONGWY
03 82 24 35 77
HT

EHPAD LA CLAIRIÈRE
SOS Séniors
19, rue de Lille
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 44 22 00
HT, accueils de jour



EHPAD LOUIS-QUINQUET
29, rue Louis-Quinquet
54262 LONGUYON cedex
03 82 26 51 11
HT

EHPAD LA MAISON DES CERISIERS
14, allée de la Fraternité
54590 HUSSIGNY-GODBRANGE
03 82 25 20 09
HT

EHPAD MICHEL-DINET
SOS Séniors
Rue Gambetta
Lieu-dit Les Aubrives
54190 VILLERUPT
03 82 39 90 00
HT, accueils de jour

HT = hébergement temporaire

LES NOUVELLES FORMES D'HABITAT

Entre vivre à domicile
et vivre en structure
d'hébergement.

Quelles sont
les nouvelles formes
d'habitat ?

Si le logement ou la maison traditionnels ne répondent plus aux besoins ou souhaits de la personne, en termes de confort, de sécurité ou en raison d'un sentiment d'isolement, il existe une alternative entre le domicile et les établissements d'hébergement.

Ce type de formule offre un lieu de vie aménagé qui permet de se sentir plus en sécurité avec des espaces communs pour être moins seul et participer à des activités collectives.

Le STA et les gestionnaires des résidences peuvent renseigner et orienter vers la formule correspondant au profil et au projet de vie des personnes.

D'autres modèles d'habitat tels que la colocation intergénérationnelle existent. Ces modes d'habitat partagé pourraient être pensés et développés dans le territoire de Longwy sous réserve qu'ils répondent aux souhaits profonds des personnes. Le Département et les acteurs locaux sont à disposition pour réfléchir à toute initiative explorant de nouvelles formes d'habitat innovant.



©PHMAYER-CD54

CONTACTS

STA
Voir page 4

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE VIEILLISSEMENT

L'ACCUEIL FAMILIAL

Ce dispositif permet d'être hébergé chez un accueillant familial agréé par le conseil départemental.

Cela permet contre rémunération de partager une vie familiale et conviviale sécurisante. Il est réglementé par le code de l'action sociale des familles. Une famille d'accueil exerce dans le territoire à Longuyon.

LA PENSION DE FAMILLE (AMLI)

Cette résidence, composée de 22 logements meublés et équipés, du studio au T2, propose 25 places en logement autonome à des personnes particulièrement fragilisées, avec un soutien et un accompagnement social adaptés. Douze logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

La résidence Bellevue regroupe 25 logements de type F1 gérés par l'association familiale d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux (AFAST).

Destinée aux personnes handicapées déficientes intellectuelles, elle propose un service coordonné d'aide et d'accompagnement pour le soutien à domicile (ESAPH : entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile).

CONTACTS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

48, esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19

54035 NANCY cedex

03 83 94 58 86

elambert@departement54.fr

sgalliegehumbert@departement54.fr

departement54.fr

PRÉSENCE HABITAT AMLI

5, rue Saint-Louis

54400 LONGWY

03 82 23 23 21

estelle.bly@batigere.fr

RÉSIDENCE BELLEVUE

17ter, rue de Boismont

54400 LONGWY

03 82 25 98 98

esaph54-longwy@orange.fr

L'AFASST propose aussi des unités de logements groupés dans un contexte d'habitation ordinaire à Longwy-Haut (bloc Poussin) et au village Le Crouy d'Haucourt (11 logements T1 et T2), auquel est rattaché un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), avec des interventions en soirée la semaine, et en journée le samedi.

Habitat partagé à Mont-Saint-Martin

L'association lorraine d'aide aux grands handicapés (ALAGH) développe l'habitat partagé.

C'est un appartement destiné à accueillir des résidents ayant une orientation « Maison d'accueil spécialisée » et souhaitant vivre hors établissement mais en cohabitation, gardant un lien sécurisant avec la structure. La démarche a pour objectifs d'apporter un cadre sécurisé et favoriser un climat serein et confiant dans le cadre de son parcours d'autonomisation.

La structure propose également le *studio de transition*, qui peut constituer une passerelle entre un mode de vie institutionnalisé et un mode de vie dans le milieu ordinaire, nécessitant un suivi de vie et un accompagnement adaptés.

LES VILLAGES SENIORS

Un exemple dans la commune de Haucourt-Moulaine

La commune a construit un village seniors, au lotissement Le Crouy, en partenariat avec la société Logi Est (opérateur social du projet immobilier) pour répondre à un besoin de logement mieux adapté au vieillissement. Ce village seniors regroupe 27 pavillons locatifs de type F2 à F4 à coût modéré. Les logements présentent tout le confort et l'équipement nécessaires à des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite. Ils garantissent également des économies d'énergie significatives grâce aux matériaux de construction de type basse consommation.

Ouvert sur l'extérieur, ce village bénéficie d'une salle commune pour les diverses rencontres intergénérationnelles et animations ainsi que d'une maison de services regroupant boulangerie et professionnels de santé.

Des logements adaptés à Haucourt Saint-Charles

Comme pour le village seniors Le Crouy, la commune de Haucourt-Moulaine, en partenariat avec la société Logi Est, l'AFASST et l'ESAPH, a développé en 2018 un projet de construction de 17 pavillons dans le quartier de Saint-Charles.

Ces logements, qui sont loués à des personnes âgées et/ou handicapées vieillissantes, présentent le même niveau de confort et de qualité que ceux construits à Haucourt-centre.

CONTACTS

ALAGH

101, rue de la Bannie
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 24 00 00

MAIRIE DE HAUCOURT-MOULAINÉ

1, rue Pasteur
54860 HAUCOURT-MOULAINÉ
03 82 24 30 41



JE SUIS ÂGÉ.E DE + DE 60 ANS

UNE RÉSIDENCE ACCOMPAGNÉE À VILLERUPT

Concept innovant, la résidence accompagnée (RA) a été identifiée comme une réponse alternative entre la vie à domicile et l'hébergement en structure. Située à Villerupt (ancienne École Voltaire) et portée par le conseil départemental en partenariat avec Meurthe&Moselle Habitat, la CARSAT, le CAP'S et les communes de Villerupt et Thil, elle est composée de 18 logements sociaux (T2 et T3) avec jardinnet, adaptés aux problématiques du vieillissement et du handicap, et d'une salle commune réservée aux activités et animations. Un modèle de vivre ensemble permettant de préserver l'autonomie, dans un cadre socialisant et sécurisant.

LES LOGEMENTS FOYERS OU RÉSIDENCES AUTONOMIE

Ces résidences pour personnes âgées autonomes se composent de logements privés groupés et de locaux communs, ainsi que de services collectifs qui varient d'une structure à l'autre (actions collectives de prévention en résidence autonomie...).

Elles s'adressent aux personnes en capacité de vivre seules mais qui souhaitent être entourées, sécurisées et aidées.

Le résident paie une redevance mensuelle dont le montant est fixé par l'organisme gestionnaire (loyer, charges fixes électricité et chauffage, salaire du personnel).

La redevance d'occupation varie de 400 € à 650 € mensuels hors allocation logement ou APL, dont peut bénéficier le résident.

CONTACTS

CCAS

5, Avenue Albert-Lebrun
54190 VILLERUPT
03 89 89 94 25

RÉSIDENCE SENIORS AMLI
50, avenue du 8-Mai-1945
54400 LONGWY
03 82 23 64 17

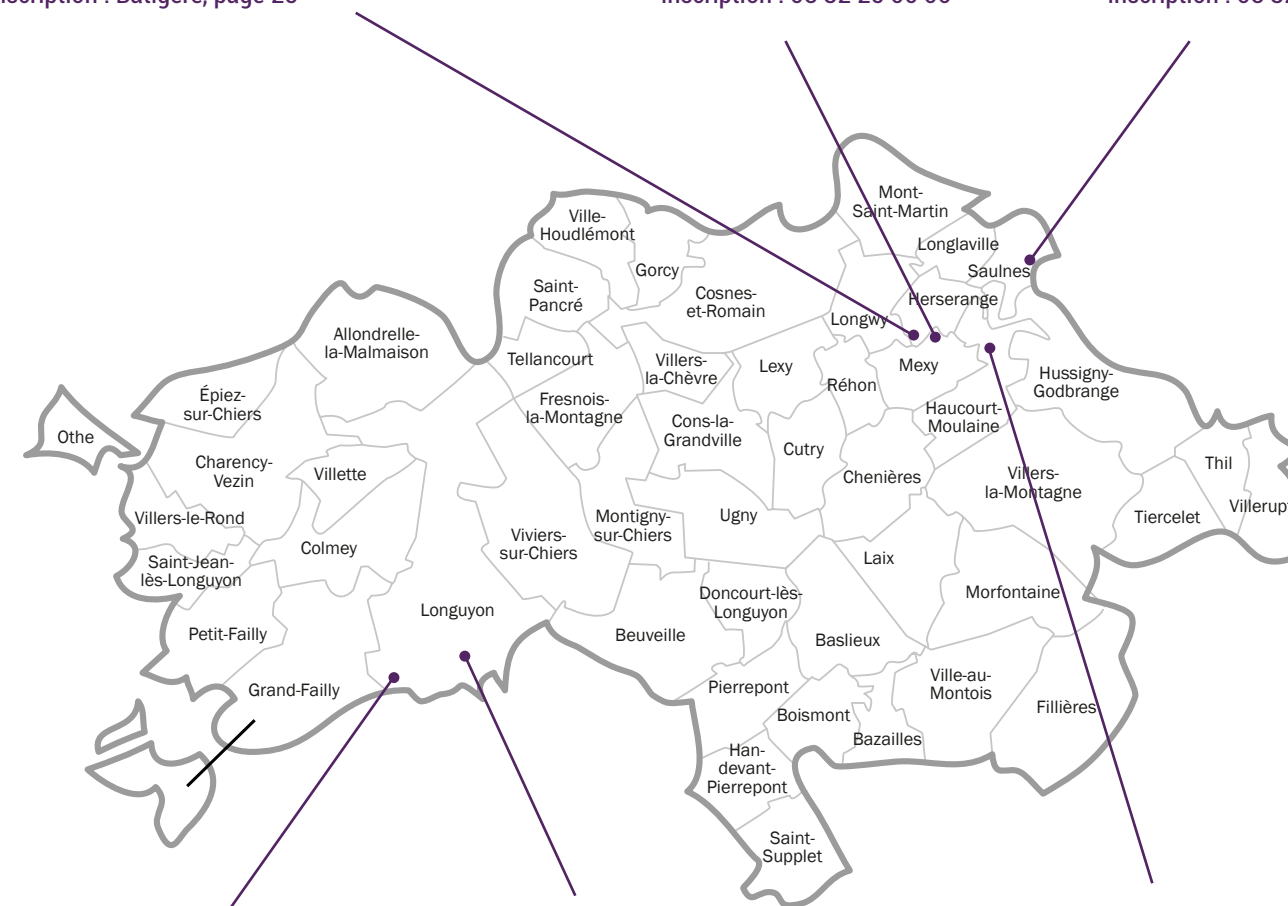
Inscription : Batigère, page 25

RAMEAU (EPGML)
1, rue Stanislas
54400 LONGWY
03 82 25 01 11

Inscription : 03 82 25 06 06

BENOÎT-FRACHON
7, rue du Moulin
54810 LONGLAVILLE
03 82 24 60 98

Inscription : 03 82 24 50 96



LES MARRONNIERS

Rue Nouvelle
54260 LONGUYON
03 82 39 46 03

Inscription : 03 82 44 55 10

AUTOMNE PAISIBLE

22, avenue O'Gorman
54260 LONGUYON
03 82 26 55 14

Inscription : 03 82 44 55 10

BLANCHE-DE-CASTILLE

Rue de Lorraine
54400 HERSERANGE
03 82 24 46 24

Inscription : 03 82 26 06 26

VIVRE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

L'HÉBERGEMENT COLLECTIF POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE + DE 60 ANS

Un EHPAD peut-il me convenir ?

L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DE + DE 60 ANS DÉPENDANTES (EHPAD)

Il accueille des personnes âgées aux profils différents auxquelles il apporte divers services : hébergement collectif, logement en chambre individuelle, repas, entretien de la chambre et du linge, animation, sorties organisées, etc.

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie où les personnes disposent d'un accompagnement dans l'aide et les soins, ce qui contribue à la qualité de vie, la convivialité et rompt la solitude.

Il s'adapte à l'évolution de la perte d'autonomie de ses résidents et facilite le maintien d'une vie sociale et personnelle.

Certains EHPAD disposent :

- d'unités de soins de longue durée (USLD) qui s'adressent aux personnes en perte d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante,
- d'unités adaptées pour les personnes présentant des troubles cognitifs, d'orientation, afin de leur apporter un accompagnement spécifique.

Guides et plaquettes

www.meurthe-et-moselle.fr, rubrique Personnes âgées

- Vivre en EHPAD
- Liste et tarification des EHPAD et des unités de soins de longue durée (USLD)
- Aide sociale à l'hébergement en EHPAD ou USLD
- Choisir son établissement d'hébergement (CDCA)

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

- Information, orientation et accompagnement des personnes âgées et de leurs proches

Le prix journalier ou mensuel varie d'un établissement à l'autre. Le tarif à la charge du résident (déduction faite de l'APA en établissement et du forfait soins) varie entre 61 et 86 € par jour (soit 2 100 € mensuels environ) pour les structures habilitées aide sociale, hors allocation logement ou APL.

En fonction des ressources, une aide au logement peut être versée par la CAF.

Lorsque la personne ou les membres de sa famille (conjoint, enfants, petits-enfants, gendre et belle-fille) se trouvent dans l'impossibilité de payer, l'aide sociale à l'hébergement peut être mobilisée.

Cette aide permet aux personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes d'assurer le règlement des frais d'hébergement dans un établissement d'accueil habilité à l'aide sociale.

BON À SAVOIR

L'aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH est une aide qui intervient en dernier recours après la solidarité familiale.

Son montant est variable selon les ressources de la personne et les capacités de financement des obligés alimentaires. Elle est récupérable sur succession.

La participation des obligés alimentaires est déductible de l'impôt sur le revenu.

Combien cela coûte-t-il ?

Si mes ressources ne me permettent pas de financer l'hébergement.

Quelles sont les solutions ?

CONTACTS

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

0 810 25 54 10

www.caf.fr

Quelles sont les démarches pour m'inscrire en EHPAD ?

La personne sollicitant une entrée en EHPAD doit remplir un imprimé unique de demande et l'adresser aux établissements de son choix. Ce dossier de préinscription permet d'enregistrer la demande sur une liste d'attente.

www.meurthe-et-moselle.fr
■ Dossier de demande EHPAD

www.fehap.fr
■ Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne

Quelles sont les structures habilitées à l'aide sociale ?

Les structures habilitées à l'aide sociale sont celles dont les tarifs sont fixés par le Département.

Structures publiques à but non lucratif :

- EHPAD Saint-Louis à Longwy
- EHPAD Louis-Quinquet à Longuyon

Structures privées à but non lucratif :

- EHPAD La Clairière à Mont-Saint-Martin
- EHPAD Michel-Dinet à Villerupt
- EHPAD La Maison des Mirabelliers à Lexy
- EHPAD Les Cerisiers à Godbrange.

Quelles sont les structures à tarif libre non habilitées à l'aide sociale ?

Les structures à tarifs libres ne sont pas habilitées à l'aide sociale : elles fixent elles-mêmes leurs tarifs.

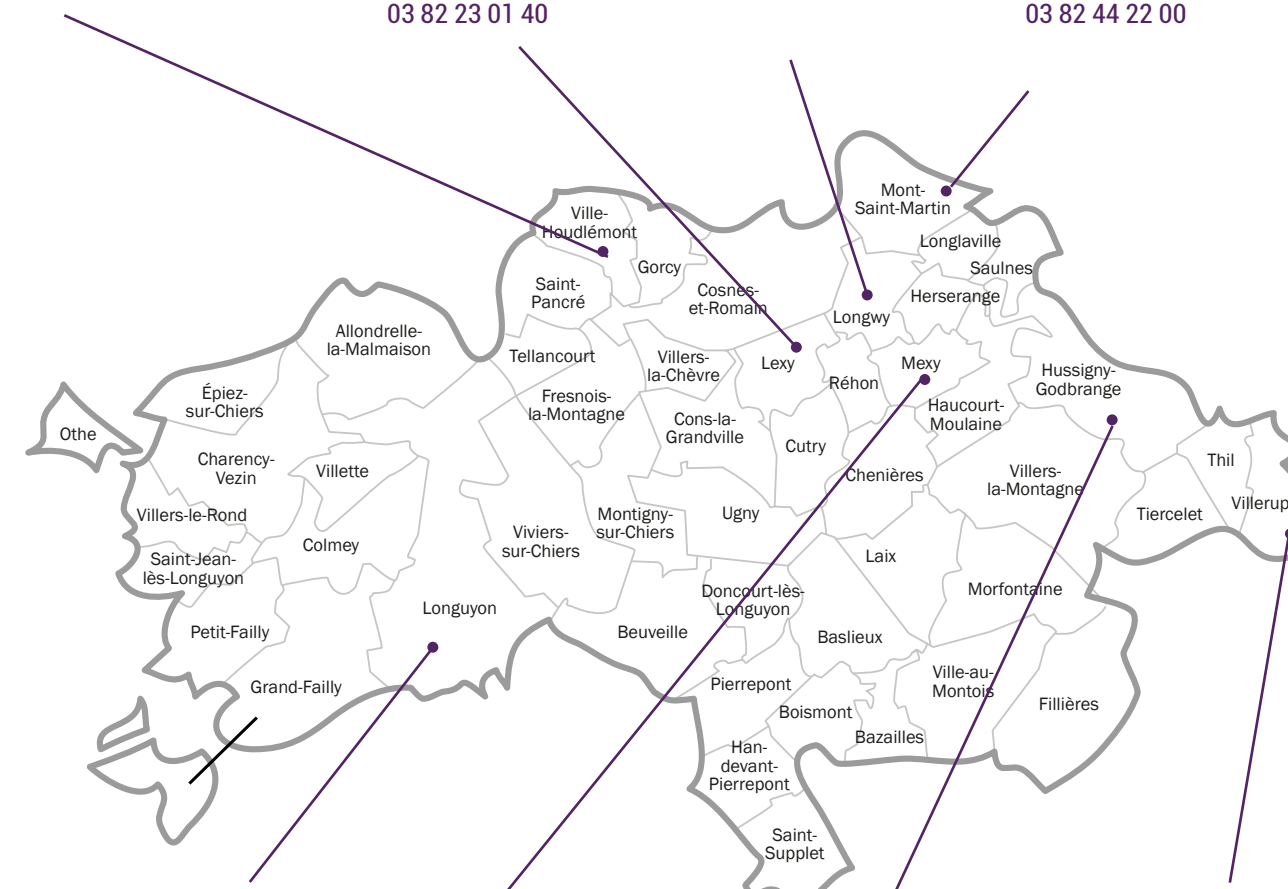
- EHPAD Les Hibiscus à Mexy
- EHPAD Les Jardins de la Vire à Ville-Houdlémont.

EHPAD LES JARDINS DE LA VIRE
2, bis rue du 22-Août-1944
54730 VILLE-HOUDLÉMONT
03 82 25 20 50

EHPAD LA MAISON DES MIRABELLIERS
2, Rue du Commandant-Spicq
54720 LEXY
03 82 23 01 40

EHPAD SAINT-LOUIS
2, rue Saint-Louis
54400 LONGWY
03 82 24 35 77

EHPAD LA CLAIRIÈRE SOS Seniors
19, rue de Lille
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 44 22 00



EHPAD LOUIS-QUINQUET
29, rue Louis-Quinquet
54262 LONGUYON cedex
03 82 26 51 11

EHPAD LES HIBISCUS
2, rue Sauci-Fossé
54135 MEXY
03 82 25 85 67
Fax : 03 82 39 57 45

EHPAD LA MAISON DES CERISIERS
14, allée de la Fraternité
54590 HUSSIGNY-GODBRANGE
03 82 25 20 09

EHPAD MICHEL-DINET SOS Séniors
Rue Gambetta
Lieu-dit Les Aubrives
54190 VILLERUPT
03 82 39 90 00

CONTACTS

STA
Voir page 4

CCAS
Voir page 10

VIVRE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

L'HÉBERGEMENT COLLECTIF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans quel type de structure ?

BON À SAVOIR

Pour accéder à ces établissements, il faut constituer une demande auprès de la MDPH et obtenir une orientation prononcée par la CDAPH. Possibilité de prise en charge financière des frais d'hébergement ou d'accompagnement dans les établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les personnes handicapées peuvent être accueillies de manière régulière ou permanente dans plusieurs types d'établissements, selon leur profil et projet de vie :

- l'accueil de jour : du lundi au vendredi sans hébergement,
- l'accueil de semaine : avec hébergement du lundi au vendredi,
- l'accueil permanent : du lundi au dimanche.

LE FOYER D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ (FAS) À HAUCOURT-MOULAINE

Le Foyer Occupationnel Maison du Pré-Saint-Charles (AEIM) accueille les personnes adultes handicapées, relativement autonomes pour les actes essentiels de la vie, qui ne peuvent pas exercer d'activité à caractère professionnel.

> *Compétence du conseil départemental.*

DEUX FOYERS D'HÉBERGEMENT ESAT (ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL)

La Résidence du Pré-Saint-Charles (AEIM) et le foyer AEIM, anciennement centres d'aide par le travail (CAT) accueillent les personnes adultes handicapées après leur journée de travail.

> *Compétence du conseil départemental.*

LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) DE L'ALAGH

La MAS ALAGH accueille des personnes adultes handicapées dont la dépendance ne leur permet pas d'avoir une activité à caractère professionnel, et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

> *Compétence Agence Régionale de la Santé.*

MAS ALAGH
4, rue de la Bannie
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 24 00 00

Internat complet, internat semaine,
accueil de jour et temporaire.

RÉSIDENCE DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM
21, Rue de la Meuse
54860 HAUCOURT-MOULAINE
03 82 25 25 40



FO MAISON DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM
21, rue de la Meuse
54860 HAUCOURT-MOULAINE
03 82 25 88 93

Internat complet et accueil de jour

FOYER AEIM
ZI
BP 15
54920 VILLERS-LA-MONTAGNE
03 82 44 02 67

CONTACTS

MDPH
Voir page 23

UN HABITAT PARTAGÉ À LONGWY

L'association de maintien à domicile (AMDPH) du Pays-Haut gère un service d'aide à domicile agréé. Depuis 2014, l'association travaille avec le secteur hospitalier de la psychiatrie de Mont-Saint-Martin sur un projet d'habitat partagé pour des personnes ayant un handicap d'origine psychique. 2 à 3 personnes souhaitant rompre leur isolement, s'entraider et bénéficier d'un accompagnement de professionnels pourront cohabiter dans des logements traditionnels loués par l'association au cœur de la cité.

UNE RÉSIDENCE AVEC SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES AU CŒUR DE MONT-SAINT-MARTIN

La ville s'est engagée avec l'OHS de Lorraine dans la réalisation d'une résidence avec services pour personnes âgées au cœur de Mont-Saint-Martin à proximité de l'Hôtel de ville, de la Médiathèque et de divers services commerciaux et de santé. Cette résidence sera constituée de 51 logements pour une surface construite de 5 000 m².

Afin de renforcer la cohérence intergénérationnelle de l'aménagement, en termes de cohabitation des espaces et des publics, le choix a été fait d'y accoler un projet de création de crèche regroupée (pôle enfance municipal accueillant le réseau d'assistants maternels et lieu d'accueil de la petite enfance).

DES LOGEMENTS SENIORS À MEXY

Au lieu dit Sauci-Fossé, à proximité de l'EHPAD Les Hibiscus, une dizaine de parcelles sont prévues pour la construction de logements réservés aux seniors. Le projet est en cours de réalisation.

CONTACTS

AMDPH
Pôle européen de développement
54810 LONGLAVILLE
03 82 24 41 52

MAIRIE DE MEXY
Rue Jules-Ferry
54135 MEXY
03 82 24 28 22

**MAIRIE DE
MONT-SAINT-MARTIN**
1 boulevard du 8-Mai-45
54350 MONT-SAINT-MARTIN
03 82 25 23 70

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

C'est un espace de dialogue, d'information et de proposition. Il assure la participation citoyenne des retraités, personnes âgées, personnes en situation de handicap et des aidants, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant, dans le département.

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques. Il est compétent également en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport et de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative et à la culture ainsi qu'au tourisme.

©GBERGER-CD54



CONTACTS

CDCA
cdca@departement54.fr
03 83 94 58 86
meurthe-et-moselle.fr

**UNION LOCALE
DES RETRAITÉS CFDT**
Espace Jean-Monet
Maison de la Formation
CS 61428 - LONGLAVILLE
54400 LONGWY
07 71 06 69 23

**COORDINATION
DES ASSOCIATIONS DE
RETRAITÉS ET PERSONNES
ÂGÉES DU PAYS-HAUT
(CARPA)**
06 66 56 95 07
bernardklein35@free.fr

UNION LOCALE CGT
Espace Jean-Monet
Maison de la Formation
CS 61428 - LONGLAVILLE
54400 LONGWY
03 82 24 30 48
Fax : 03 82 25 17 69

LE COLLECTIF HANDICAP 54

Instance informelle et sans statut particulier (ce n'est pas une association), il regroupe une trentaine d'associations traitant de différents types de situation de handicap en Meurthe-et-Moselle. Sa principale mission est d'organiser la représentation associative dans les différentes instances décisionnelles ou consultatives liées au handicap.

Associations disposant d'antennes ou de correspondants dans le territoire : AEIM-ALAGH, APF HANDICAP, Collectif polyhandicap lorraine- ESAPH-ESPOIR 54, AFTC Lorraine, Vivre avec l'autisme, FNATH.

COLLECTIF POLYHANDICAP LORRAINE

Il regroupe des familles, des professionnels, des représentants d'associations, d'établissements et d'autres organismes. Il accompagne les projets qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes polyhandicapées, quel que soit leur âge. Il organise des lieux d'échanges entre établissements lorrains et accompagne les familles.

CONTACTS

LE COLLECTIF HANDICAP 54
www.mdpd.meurthe-et-moselle.fr
www.collectifhandicap54.org

COLLECTIF POLYHANDICAP LORRAINE
24, rue du Pré-de-Villers
54440 HERSERANGE
03 82 24 21 00
polyhandicaplorraine.blogspot.fr
fernand.tiberi@orange.fr

SEMITUL/TGL
Route Saint-Charles
54135 MEXY
03 82 24 11 13

LIBERTY SÉNIORS
06 79 70 01 89

SORTIR PLUS
09 71 09 09 71 (service gratuit + prix
d'un appel local)

SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ

Liberty seniors et service adapté (STA) - SMITRAL


Ce sont des services spécialement destinés aux seniors et aux personnes à mobilité difficile ou réduite, mis en place par le SMITRAL, réalisés par le Transport du Grand Longwy (TGL), avec la collaboration financière de la conférence des financeurs, du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et de la CARSAT. Les déplacements ont lieu uniquement sur le territoire de compétence du SMITRAL (celui de l'ensemble des communes adhérentes).

Le coût de chaque trajet est aligné sur celui en vigueur pour l'ensemble des transports réalisés par TGL (1,30€ l'aller - tarif 2020).

Liberty seniors

Pour les personnes de 75 ans et plus, sans reconnaissance de handicap ou invalidité, service de porte à porte, du lundi au vendredi de 8h à 18h ; une journée réservée à chaque commune adhérente du SMITRAL.

Pour en bénéficier, appelez la veille.

 www.tgl-longwy.fr

■ Consultez le planning (ou sur les plaquettes disponibles à la mairie)

Service de transport adapté

Pour les personnes ayant une reconnaissance de handicap ou d'invalidité, ou produisant un certificat médical ; dossier administratif à constituer au préalable auprès de TGL avant de pouvoir bénéficier du service ; service de porte à porte ; du lundi au samedi de 7h à 20h. Pour en bénéficier, une fois le dossier administratif établi, appelez la veille au 06 79 70 01 89.

 www.tgl-longwy.fr



©KATARZYNABIALASIEWICZ

BON À SAVOIR

Titres de transports gratuits, valables sur toutes les lignes et tous les services mis en place par le syndicat et réalisés par TGL. Ces titres sont destinés aux habitants confrontés à des difficultés financières. Certaines communes ont mis en place un service de transport adapté réservé aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement, s'adresser à sa commune de résidence.

Pour faciliter vos déplacements, en cas de périmètre de marche restreint, de difficultés importantes dans vos déplacements à pieds, en station debout dans les transports en commun, pensez à demander la carte mobilité d'inclusion (CMI). Contactez le STA (voir page 4) ou la MDPH (voir page 23).

Sortir Plus (AGIRC-ARCCO)

AGIRC-ARCCO a mis en place pour ses retraités une prestation «Sortir Plus». Ce dispositif permet aux personnes âgées isolées de plus de 75 ans d'effectuer des sorties (courses, promenades, visites à des proches...), en étant accompagné.e par une personne de confiance, employée par un organisme agréé d'aide à la personne.

Pour plus d'informations : 09 71 09 09 71 *service gratuit + prix d'un appel*

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
AEIM-ADAPEI54 Adultes enfants inadaptés mentaux avec l'appui de l'union nationale (UNAPEI)	Faire avancer les droits des personnes porteuses d'un handicap intellectuel. Accompagnement, écoute et accueil des personnes déficientes et de leurs familles.	✓	✓	✓
AFTC Lorraine Association des Familles de Traumatismes crâniens et Cérébro-lésés	Défense des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatismes crâniens et des familles. Expertise, orientation, écoute active et construction du projet.	✓	✓	✓
ALAGH Association lorraine d'Aide aux Grands Handicapés	Accompagnement des personnes handicapées moteur avec restriction conséquente de l'autonomie. Développement et gestion de structures.			✓
Mission développement numérique	Animation et sensibilisation à l'utilisation des outils numériques, ordinateurs et internet.			✓
ARPA Association des retraités des productions agricoles et agro-alimentaires	Activités culturelles et de loisirs, rencontres conviviales pour les personnes âgées.			✓
APF Association des Paralysés de France handicap	Mouvement de défense et de représentation des personnes déficientes moteur ou polyhandicapées et de leurs familles.	✓	✓	✓
Association Valentin-Haury	Amélioration de la vie quotidienne, sociale et professionnelle des déficients visuels.	✓		
ATED PH Autisme et troubles envahissants du développement	Aide et soutien aux personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement et à leur entourage. Informer et favoriser la solidarité entre les personnes concernées. Accompagner les aidants.	✓	✓	✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	CONTACT
	21 rue de la Meuse 54860 HAUCOURT	03 82 25 32 77
Josette Bury, présidente régionale Mahmoud Sodki, directeur régional	Rue des Aulnes Tour panoramique 54320 MAXÉVILLE	03 83 54 38 96 aftc.lorraine@gmail.com aftc.lorraine.org
José Salas	101, rue de la Bannie 54350 MONT-SAINT-MARTIN	03 82 24 00 00 msm@alagh.org www.alagh.fr
Pierre-Jean Damotte	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Direction du Développement 48, esplanade Jacque-Baudot CO 900 19 54035 NANCY cedex	03 83 94 53 43 pjdamoto@departement54.fr
	Contactez votre commune de résidence	
Fernand Tiberi	40, rue Pasteur 54400 LONGWY	03 82 25 33 43 03 82 24 21 00 fernand.tiberi@orange.fr
Nadine de Sorzi	8D, rue du Languedoc 54400 LONGWY	03 82 23 77 40
Mohamed Sahraoui	18, rue de l'Hotel de Ville 54400 LONGWY	06 59 34 59 69 atedph@yahoo.fr

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
AFAST ESAPH Association d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile	Accompagnement pour la recherche du logement et à l'aide à la personne.		✓	✓
Bénévoles en EHPAD Union locale de la Croix Rouge de Longwy - Longuyon	Visites de bénévoles auprès de personnes isolées vivant en EHPAD ou logements foyers.			✓
Espoir 54 MAPH-PSY	Accompagnement et soutien des personnes en situation de handicap psychique. Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges (le GEM).	✓	✓	✓
Faïence Psy	Activités culturelles et de loisirs, rencontres conviviales.			✓
FNATH Fédération des accidentés de la vie	Défense des droits des accidentés de la vie (accidents ou conditions de travail, accidents domestiques ou de loisirs...).		✓	
GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) de la MAPH-PSY	Espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité pour les adultes malades psychiques.			✓
Handi-chiens	Éducation des chiens d'assistance aux personnes handicapées.			✓
Comité Départemental Handisport de Meurthe-et-Moselle	Développement du sport auprès de personnes en situation de handicap.			✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	CONTACT
François Mathey	résidence Bellevue 17ter, rue du Boismont 54400 LONGWY	03 82 25 98 98
Marie-Thérèse Henrion	40, rue Pasteur 54400 LONGWY	03 82 24 78 05 mthenrion@wanadoo.fr
Agathe Boniface	5, rue de l'Église 54400 LONGWY	03 82 44 69 80 maph-sy@espoir54.org
Mireille Durante	4, rue de la Bannie 54350 MONT-SAINT-MARTIN	06 17 35 38 66 mireille.durante@orange.fr
Jean-Pierre Dlim section Longwy Georges Sercecchi section Villerupt	Maison de la formation Section 14 54810 LONGLAVILLE	03 82 89 56 28 fnath.longwy@orange.fr
Contactez le a président.e	5, rue de l'Église 54400 LONGWY	03 82 44 69 80 gem.lerelaisdelavie@espoir54.org
Martine Richard	14, rue Rouvion 54800 HATRIZE	06 26 18 61 51 martinerichard54800@gmail.com
Lionel BALDIN	3, rue André-Maginot 55400 ÉTAIN	06 11 84 70 59 handicapcd54@handisport.org

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
Hôtel-Dieu accompagnement	Soutien aux personnes et à leurs familles.			✓
ILCG Instance locale de coordination gérontologique	Actions diversifiées d'animation, d'information, de sensibilisation répondant aux préoccupations des personnes âgées.			✓
LFSEP Ligue française contre la sclérose en plaques	Soutien des personnes atteintes et de l'entourage. Information claire et synthétique sur la maladie. Contribution à la recherche.		✓	✓
Musique vivante en institutions	Offre culturelle collective, riche et adaptée aux résidents (rendez-vous musicaux, heures de chant) Actions centrées sur l'individu et dans ses relations (prestations individualisées, formation du personnel).			✓
Pour un sourire handicap	Animation ponctuelle auprès des résidents de la Maison d'accueil spécialisée de Mont-Saint-Martin (ALAGH).			✓
TGV 54 Triathlon Grand Villerupt	Accompagnement des personnes handicapées dans la pratique du triathlon.			

RÉFÉRENT	ADRESSE	CONTACT
Laurence Schlienger	4, rue Alfred-Labbé 54350 MONT-SAINT-MARTIN	03 82 44 77 96
Jean Hilbert	13, rue Verlaine 54190 VILLERUPT	03 82 44 77 96
Marc Kopp	8, rue de la Croix de Mission 54400 LONGWY	03 82 24 31 36 marc.mady@orange.fr
Corinne Lorrain	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Direction de l'Éducation 48, esplanade Jacques-Baudot CO 900 19 54035 NANCY cedex	03 83 94 52 02 clorrain@departement54.fr
Martine Staebel	9, rue de la Croix Villers 54920 MORFONTAINE	sourirehandicap@aliceadsl.fr 03 82 23 43 91
Sébastien Weber	Stade Delaune 2, rue Henri-Wallon 54190 VILLERUPT	06 03 58 79 28 sebweber.tgv54@gmail.com

GLOSSAIRE

ADAPAH	Association d'aide et services à domicile des personnes âgées et handicapées
ADEF	Association de développement des emplois familiaux
AEIM	Adultes et enfants inadaptés mentaux
AFAS	Association d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux
AFTC	Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGIRC-ARRCO	Association générale des institutions de retraite des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
ALAGH	Association lorraine d'aide aux grands handicapés
AMDPH	Association de maintien à domicile du Pays-Haut
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANGDM	Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APF	Association des paralysés de France handicap
APL	Aide personnalisée au logement
ARDH	Aide au retour à domicile après hospitalisation
ARPA	Association des retraités des productions agricoles et agro-alimentaires
ARS	Agence régionale de santé Grand Est
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAL	Centre d'amélioration du logement
CAP'S	Carrefour d'accompagnement public social
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CD54	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNRACL	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
DDT	Direction départementale des territoires
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAPH	Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile
ESAT	Établissements et services d'aide par le travail
FAS	Foyer d'accueil spécialisé
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aides à la personne
FEPEM	Fédération des particuliers employeurs de France
FNATH	Fédération des accidentés de la vie
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HLM	Habitation à loyer modéré
LFSEP	Ligue française contre la sclérose en plaques
MAH PSY	Maison d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MAS	Maison d'accueil spécialisé
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MDS	Maison départementale des solidarités
MSA	Mutuelle sociale agricole
PAP	Plan d'actions personnalisé
PCH	Prestation de compensation du handicap
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SEMITUL	Société d'économie mixte des transports urbains du bassin de Longwy
TGL	Transports du Grand Longwy
SMITRAL	Syndicat mixte intercommunal des transports de l'agglomération de Longwy
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STA	Service territorial autonomie
USLD	Unité de soins de longue durée

REMERCIEMENTS

Françoise Kayser, CCAS CUTRY
Milan Saric Mairie d'HAUCOURT-MOULAINE
Danielle Guillaume Commune de MEXY
Corinne Reyter, Commune de MEXY
Claudine Leclerc, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Fabrice Alati, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Geneviève Trelat, CCAS VILLERUPT
Fabrice Krystof, CCAS VILLERUPT et THIL
Fernand Tiberi, APF - Correspondant Longwy
Marie-Thérèse Andreux, CDCA
François Mathey, ESAPH AFAST
Sarah Horn, STA Longwy

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET COORDINATION DES TRAVAUX

Christine Collignon et Marlène Santilli, STA de LONGWY



ADAPAH • ADEF • ADEF résidences • ADMR • AEIM • AFAST-ESAPH • Agence d'urbanisme Agape • AGIRC ARRCO • ARS • AidHom
• ALAGH • AMDPH • AMLI • ANAH • ANGDM • Association des donneurs de voix • Association des familles de traumatisés
crâniens • APF • Association Faïencepsy • Bâtigère • CAF • CAPS Rosières • Carmi Est • CARSAT • CAL • CDCA • CLCV •
Collectif handicap 54 • Communes de Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Thil, Villerupt •
Croix Rouge française • Direction départementale des territoires • Direction de l'Autonomie (CD54) • Domi Réseau •
Espaces info énergie • Espoir 54 • Esprit tranquille • Groupe de paroles Orchidée (CD54) • Groupe SOS • Handi'chiens •
Instance locale de gérontologie • IRIS • LSEP • MDPH • La Maison des Mirabelliers Lexy • La Roche aux Carmes Longwy
• La Roseraie Longuyon • Saint-Louis-Longwy • MMH • OHS 54 • ONPA • Pharmagest • Présence habitat • RAPH 54 •
Résidence seniors Les Remparts-Longwy • RSI • SAILOR/URIOPSS • Service territorial autonomie (STA - CD54) • ULR-CFDT



    @departement54
meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

MDPH
Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEURTHE & MOSELLE